



France
Très Haut Débit
R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Projet du Conseil général de la Savoie

*Eléments complémentaires à destination du CCFTHD
Mission Très Haut Débit
17 juillet 2014*

Rappel des points nécessitant un nouvel examen aux termes de l'avis du comité de concertation du 22 mai 2014

Le comité de concertation a :

- « conditionné son avis favorable »:
 - à la production de plans d'investissement et de financement précis et robustes ;
 - à la clarification de la gouvernance du projet (maîtrise d'ouvrage unique et cohérente) ;
 - à l'existence d'une offre passive permettant l'accès effectif aux réseaux de collecte déployés en complémentarité des réseaux existants disponibles ;
 - à la conformité du projet aux règles de l'Union européennes relatives aux aides d'Etat notamment s'agissant de la bonne articulation public/privé.
- demandé au Conseil général « d'apporter ces éléments complémentaires dans les meilleurs délais afin de constater, lors d'une prochaine séance, que les conditions posées ont été remplies »

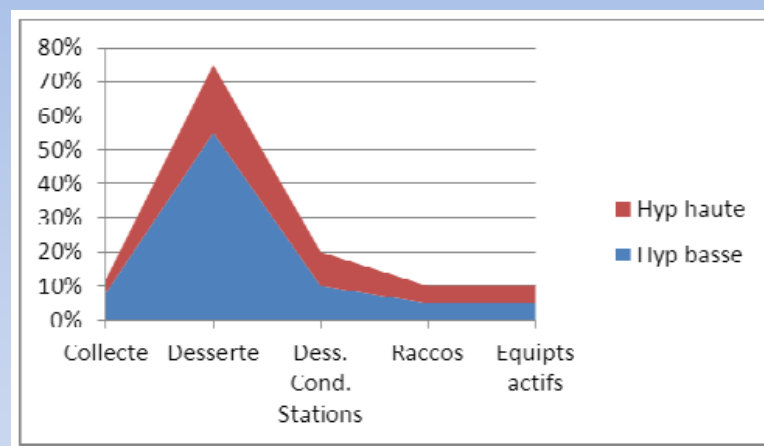
Sur les plans d'investissement et de financement

Problématiques identifiées par le Comité

- Absence d'éléments liés au plan d'investissement, le CG73 mettant en avant les obligations de confidentialité dans le cadre de sa procédure de DSP
- Incertitudes sur le plan de financement et notamment sur la participation régionale.

Nouveaux éléments apportés par le CG73

- Sur le plan d'investissement :
 - Communication d'éléments complémentaires (fourchettes) dans un volume global d'investissement pour la phase FSN (2015/2019) d'environ 100M€ :



- La MTHD a reçu des éléments plus détaillés
- Sur le plan de financement
 - Adoption des modalités définitives du niveau (300M€) et des conditions de financement de la Région (délibération du 20 juin dernier). Confirmation d'une participation financière à hauteur de 150€/prise, soit un niveau maximal pour le CG73 de 15,6 M€ (en plus de 12M€ déjà acquis au titre de la politique régionale précédente)
 - Risque de participation financière faible du délégataire

Sur la clarification de la gouvernance

Problématiques identifiées par le Comité

- Clarification de la gouvernance et notamment confirmation d'une réelle maîtrise d'ouvrage unique et cohérente sur l'ensemble du territoire :
 - Possibilité pour certaines communes ou EPCI de déployer leurs réseaux FttH sous leur propre maîtrise d'ouvrage
 - Exploitation de ces ouvrages en affermage par le fermier prévue dans le projet de contrat de DSP

Nouveaux éléments apportés par le CG73

- Engagement à assurer une maîtrise d'ouvrage unique par le Conseil général pour l'ensemble des déploiements FttH du projet FSN
- Retrait du projet de contrat la possibilité ab initio d'une maîtrise d'ouvrage FttH locale reprise par le délégataire

Sur la fourniture d'une offre de collecte passive

Problématiques identifiées par le Comité

- Avoir l'assurance qu'une offre de collecte passive sera prévue dans le catalogue de services du futur délégataire :
 - Il avait été constaté que le projet présenté ne prévoyait a priori aucun revenu sur une offre de collecte passive.
- Articulation peu évidente du projet avec les réseaux de collecte existants peu évidente

Nouveaux éléments apportés par le CG73

- Confirmation d'une offre de collecte passive intra-départementale entre tous les types de sites techniques du réseau (NRO-NRO, POP-NRO, POP à POP) au catalogue de services.
- Réaffirmation de la complémentarité et de la cohérence du réseau public envisagé avec l'investissement privé, conformément aux règles internes et communautaires

Sur la conformité du projet avec les règles de l'UE

Problématiques identifiées par le Comité

- S'assurer de la conformité du projet aux règles de l'Union européenne relatives aux aides d'Etat notamment s'agissant de la bonne articulation public/privé :

Nouveaux éléments apportés par le CG73

- Clarification que le contrat de DSP ne prévoit pas de déploiement en zone conventionnée
 - Sauf au constat, par le département porteur du SDTAN de la défaillance de l'opérateur privé par rapport à ses engagements dans ladite zone,